

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 22 octobre 2012, à 19 h 00 au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :

- Madame Marielle Roy,
- Madame Solange Tremblay,
- Monsieur Lorenzo Ouellet,
- Monsieur René-Jacques Gallant,
- Monsieur Jean-Guy Chouinard,
- Monsieur Jocelyn Caron.

Tous formants quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2012-10-471

Ordre du jour

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu et en laissant le point « Affaires nouvelles» ouvert tout au long de la séance.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement de la séance du 9 octobre 2012 22 octobre 2012 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Règlement 2012-10 - Certificat d'enregistrement et adoption du règlement;
4. CLSC – Disposition du bâtiment;
5. Centre communautaire :
 1. Facture – Richard Poirier et Frères;
 2. Devis technique – Productions Michel Coutu;
6. MAMROT – Demande d'aide financière – Programme PIQM ;
7. Location de camion – Scotiabanc;
8. Règlement 2012-07 – Gestion Conseils PMI;
9. Invitations :
 1. Colloque sur les forêts de proximité;
 2. Forum régional des élus;

3. Gouvernement du Québec – Madame Geneviève Veilleux;
 4. MRC de La Matapédia – Monsieur Mario Lavoie;
 5. Gala Artquimédia;
 6. Maison commémorative familiale Fournier;
-
10. Dépôt de correspondance : –
 1. Ventilation des dépenses – Réfection de certaines rues;
 2. Dépôt du rapport – BPR;
 11. Demande d’appui – Comité de financement de la Gare patrimoniale;
 12. Motion – Monsieur André Beaulieu;
 13. Affaires nouvelles
 1. Dépôt de correspondance - OMH;
 2. Dépôt de correspondance - URLS;
 3. Dépôt d’appel d’offres – Plomberie et chaufferie - Biomasse;
 14. Période de questions;
 15. Levée de l’assemblée;

Résolution 2012-10-472

**Certificat d’enregistrement – Règlement
2012-10**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

CERTIFICAT (ART.555, LERM)

**CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D’ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 2012-10**

Je, soussigné, Francis Ouellet, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Sayabec, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 12;

Que la procédure d’enregistrement du règlement numéro 2012-10 a été ouverte à 9 h 00 le 10 octobre 2012;

Que le nombre de demandes faite est de 0;

Et qu’en conséquence, le règlement numéro 2012-10 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Sayabec, le 22 octobre 2012.

Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

ATTENDU Que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que le règlement de zonage de la Municipalité de Sayabec numéro 2005-04 a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) afin d'y modifier une disposition concernant la forme et les matériaux des éoliennes commerciales;

ATTENDU Que le Conseil municipal de Sayabec désire apporter des modifications à son règlement de zonage;

ATTENDU Que le Conseil a soumis un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, lors de la séance du Conseil tenue le 10 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu d'adopter le règlement numéro 2012-10 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 22 OCTOBRE 2012

Article 1 L'alinéa de l'article 13.24.6 du règlement de zonage numéro 2005-04 est remplacé par le suivant :

« Toutes les composantes d'une éolienne commerciale doivent être de couleur blanche. La tour autoportante de l'éolienne est fabriquée d'acier ou de béton préfabriqué. Elle est de forme longiligne et tubulaire. Elle peut présenter une faible conicité vers le haut. La paroi de l'éolienne doit être construite de manière à empêcher toute possibilité à une personne de s'y agripper et d'y monter. ».

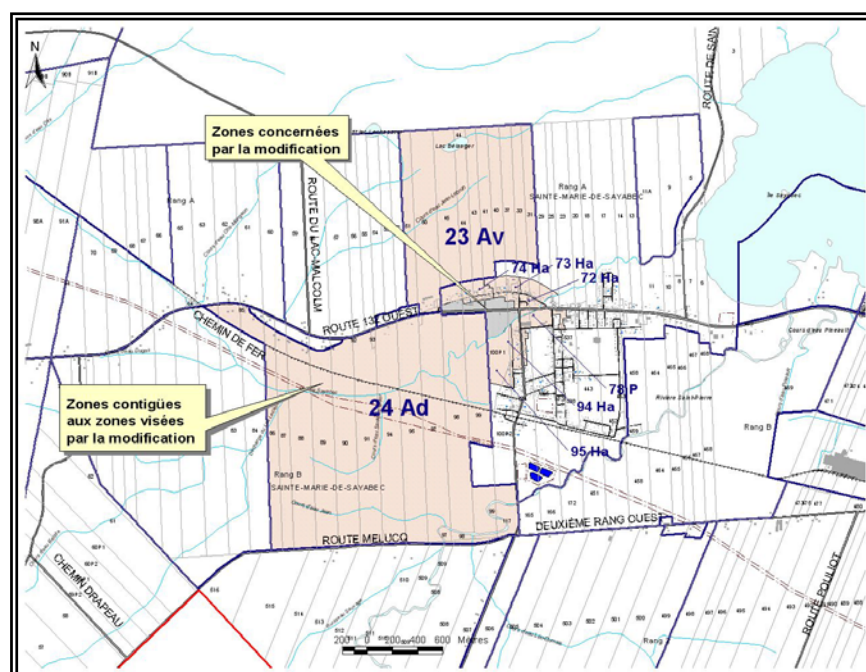
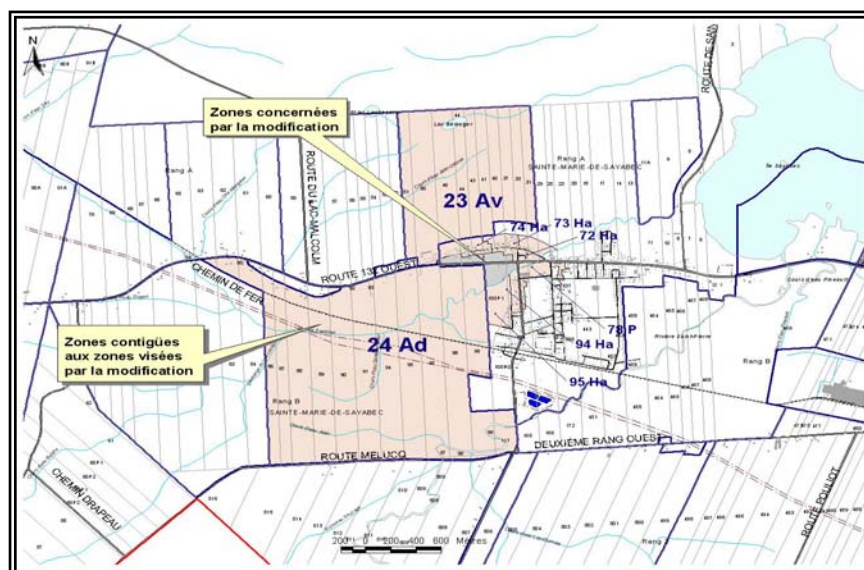
Article 2 Le plan de zonage à l'échelle 1:2500 de ce règlement est modifié par le remplacement du groupe d'usage dominant « Ad » des zones numéro 23 et 27 par « Av ».

Article 3 La grille des spécifications de ce règlement est modifiée par l'insertion d'un cercle plein à l'intersection de la ligne de la classe d'usages *Habitation I – Habitation unifamiliale isolée* et des colonnes des zones

numéro 76 Cc et 77 Cc. Les usages commerciale et *Habitation I – Habitation unifamiliale isolée* seront possibles dans ces zones.

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ANNEXE 1 : MODIFICATION APPORTÉE AU PLAN DE ZONAGE A L'ÉCHELLE 1 :2500



Résolution 2012-10-474

CLSC - Bâtiment

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de vendre pour la somme de 1 \$, à monsieur Lionel Raymond demeurant au 256, route 132 à Saint-Moïse, le bâtiment de l'ancien CLSC situé au 7, boulevard Joubert Ouest à Sayabec dans le but de faire de la récupération. Un chèque de caution de 500 \$ sera déposé par monsieur Raymond. Lorsque les travaux seront terminés, au plus tard le 30 juin 2013 cette somme de 500 \$ devra être remise à monsieur Raymond. Monsieur Raymond décharge la Municipalité de toutes responsabilités liées aux travaux de démolition. Cette résolution réfère à l'offre de monsieur Raymond déposé le 2 octobre 2012.

Résolution 2012-10-475**Règlement 2010-03 – Centre
communautaire**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 26881 datée du 31 août 2012 de l'entreprise Richard Poirier et Frères Électrique Ltée au coût de 506.20 \$, pour l'ajout de prises au centre communautaire. Les conseillers municipaux autorisent que cette somme soit remboursée à même le règlement 2010-03.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 039.80 \$ plus la TPS de 77.30 \$ et la TVQ de 154.21 \$ pour un total de 1 271.31 \$ comprenant les travaux et la TVQ soit remboursée à même le budget courant au compte 500714.

-
- 5.2 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal le devis technique préparé par monsieur Michel Coutu concernant le centre communautaire de Sayabec.
6. Le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Francis Ouellet, fait part au Conseil municipal d'un document provenant du MAMROT reçu par courriel le 2 octobre 2012 et concernant la demande d'aide financière numéro 525111 pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.
-

Résolution 2012-10-476**Fonds de roulement – Camion**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture datée du 1^{er} octobre 2012 à Scotiabank au coût de 25 223.87 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un camion à neige Mack de type 10 roues (full lock) année 2008 de couleur rouge suite à la location « Crédit-bail » avec l'entreprise Scotiabank. Le paiement sera effectué à partir du fonds de roulement de la municipalité selon les dispositions du règlement 96-03.

Le Conseil municipal autorise qu'une somme de 24 126.94 \$ comprenant l'achat du camion et la TVQ soit appropriée en provenance du fonds de roulement pour l'acquittement de la facture. Ce montant sera remboursé au compte du fonds de roulement sur une période de 5 ans à compter du premier lundi de décembre 2013 à raison de 4 825.39 \$ en 2013, 4 825.39 \$ en 2014, 4 825.39 \$ en 2015, 4 825.39 \$ en 2016 et 4 825.38 \$ en 2017.

Résolution 2012-10-477**Règlement 2012-07 – Biomasse**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 2012-89 à l'entreprise Gestion Conseils PMI au coût de 4 024.13 \$, incluant les taxes, pour la préparation de l'appel d'offres pour la chaudière, la préparation du contrat et l'analyse pour la surcharge du carburant. Ces travaux ont été accomplis en rapport avec la biomasse et le paiement sera prélevé au règlement 2012-07.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 3 500.00 \$ soit remboursée à même le règlement numéro 2012-07. Le montant de la TPS de 175.00 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 349.13 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714.

Le point 9.1 est reporté à la réunion du 5 novembre 2012 par les membres du Conseil municipal.

Résolution 2012-10-478

Invitation – Appareil défibrilateur

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que mesdames Danielle Marcoux, mairesse et Vanessa Fillion, coordonnatrice en loisir, à assister à une rencontre le 6 novembre 2012 à 17 h 30 au restaurant Pastali (Sélect Hôtel) à Amqui concernant l'offre de l'Agence de la santé de fournir un appareil défibrilateur.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2012-10-479

Invitation – Gala Artquimédia

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de faire l'achat de 2 billets au coût de 50 \$ chacun pour le souper gala Artquimédia qui aura lieu le 17 novembre 2012 à 17 h 30.

Résolution 2012-10-480

Invitation – Maison Fournier

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse et Solange Tremblay, conseillère, à une conférence de presse qui aura lieu mardi le 23 octobre 2012 à 14 h 00 à la Maison commémorative familiale Fournier située au 110, rue Archambault à Amqui. La Maison commémorative Fournier annoncera l'obtention d'une certification de qualité parmi les plus exigeantes dans le domaine funéraire.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2012-10-481

Taxe d'accise 2010-2013 – Rues de la municipalité

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter qu'afin de répondre aux exigences du programme de la taxe d'accise 2010-2013, la Municipalité de Sayabec a l'obligation d'investir en immobilisations un montant minimal de 222 320.00 \$. Les membres du Conseil municipal acceptent que l'investissement de 346 756 \$ réalisé en 2012 pour l'amélioration des rues soit utilisé dans le cadre du programme de la taxe d'accise 2010-2013.

Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une lettre envoyée à madame Anick Tremblay, ingénieure au MAMROT par l'entreprise BPR Groupe-Conseil. Un document concernant la mise aux normes des installations de production d'eau potable concernant une étude préliminaire complémentaire – Alimentation en eau via le Lac Matapédia est aussi déposée.

Résolution 2012-10-482**Demande d'appui – Gare patrimoniale**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser une demande d'appui de 350.00 \$ au Comité de la Gare patrimoniale afin de leur venir en aide pour l'organisation d'un Symposium de peinture ainsi qu'un atelier des Artistes et Artisans qui aura lieu les 27 et 28 octobre 2012 au centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-10-483**Motion – Monsieur André Beaulieu**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à monsieur André Beaulieu de Sayabec qui a remporté le parcours de 10 km chez les 50-59 ans lors du marathon de Rimouski qui s'est tenu le 30 septembre 2012.

-
- 13.1 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal des documents concernant l'OMH. Ceux-ci proviennent du ministre monsieur Pascal Bérubé et annoncent une aide financière de 636 500 \$ pour la réalisation de 10 unités résidentielles à Sayabec. Dans le même projet, une télécopie de la Société d'habitation du Québec autorise la réalisation de ce projet dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.
- 13.2 Un document reçu par télécopie et envoyé par l'URLS avise qu'il y aura une formation qui s'intitule : « Guide pour soutenir l'implantation d'un environnement favorable au loisir et à l'activité physique » avec la Fédération québécoise du loisir en institution
-

Résolution 2012-10-484**Règlement 2012-07 – Biomasse**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire la publication d'un appel d'offre public afin d'obtenir des soumissions concernant la chaufferie dans le projet de la biomasse.

Résolution 2012-10-485**Motion – Madame Jamie Salé et Monsieur David Pelletier**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Jamie Salé et monsieur David Pelletier pour leur nomination au Temple de la Renommée des sports du Canada.

Résolution 2012-10-486

Motion – Monsieur Nicolas Demers

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Nicolas Demers pour sa participation au Défi Têtes à prix.

Résolution 2012-10-487

Motion – Madame Chantal Paradis

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’adresser des félicitations à madame Chantal Paradis pour sa nomination au Gala Saturne à Drummondville.

Résolution 2012-10-488

Motion - CSSS

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’adresser leurs plus sincères félicitations au CSSS pour l’accueil et l’organisation du souper dans le cadre du 50^{ième} anniversaire de leur fondation. Les membres du Conseil municipal ont été particulièrement impressionnés par la décoration de la salle.

Résolution 2012-10-489

Levée de la séance

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 04.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-trésorier